

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 avril 2011

## COMPTE RENDU

**Présent(e)s** : Joseph LE VÉE, Eric CAMBRESY, Armel TOUBOULIC, Françoise DIEULESAINT, Daniel DENIS, Jean ANGÉE (pouvoir de Jérôme LE NOUVEL), Madeleine BLANCHET, Annie PASCO, Emmanuel FAUCILLON, Françoise LE FUR, Danièle GALLERNE, Jean Pierre LE GOFF, Anne HENRY, Jean Yves LE GUILLOUX et Michel JOUAN, Marie Paule MICHEL (suppléante).

Evelyne THUEUX (DGS Centre Armor Puissance 4), Dominique THOMAS (DGS Plaintel) et Béatrice LE LANN (Perceptrice).

**Absents excusé(e)s** : Guy JOLLY, Elisabeth DEMOY, Jérôme LE NOUVEL (pouvoir à Jean ANGEE), Lionel LAUBE (suppléant), Olivier PICHON (suppléant), Marie Christine PERRO (suppléante).

**Nombre de votant(e)s** : 16

**Secrétaire de séance** : Jean Pierre LE GOFF

Avant de passer à l'ordre du jour, le président demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 24 février dernier. Le compte rendu **est adopté à l'unanimité**.

### Intervention de Sylvain ALLAIN, attaché commercial d'EDF :

En amont du conseil communautaire, le président propose aux élus l'intervention de M. Sylvain ALLAIN (représentant d'EDF) sur l'évolution du marché de l'énergie et les enjeux énergétiques du territoire.

Un diaporama est diffusé aux élus reprenant :

- l'historique des lois ouvrant le marché de l'énergie à la concurrence, notamment le rapport CHAMPSOUR,
- les différentes modifications liées aux tarifs et aux taxes, la loi NOME,
- les objectifs à atteindre d'ici 2015 en matière d'économie d'énergie, la loi POPE,
- l'information sur le Pacte Electrique Breton, programme ENBRUM,
- la possibilité de suivre sa consommation électrique via le site [www.edf.com](http://www.edf.com)
- la présentation de la malle Eco-Gestes.

Par ailleurs, Sylvain ALLAIN s'engage à analyser la consommation énergétique du bâtiment communautaire et à vérifier qu'elle correspond aux attentes de la collectivité en matière d'économie d'énergie.

---

Avant de passer à l'ordre du jour, le président demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 24 février dernier. Le compte rendu **est adopté à l'unanimité**.

### Question n°1 : Admission en non valeur

La vice présidente, Françoise LE FUR, propose à l'assemblée de voter les admissions en non valeur pour un montant de 57,08 € qui correspondent à une redevance d'ordures ménagères de 2007.

Après délibération, le conseil **adopte à l'unanimité**, l'admission en non valeur pour un montant de 57,08 € correspondant à une redevance OM de 2007.

### Question n°2 : Modification de la convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) du 20 janvier 2011

Dans le cadre du projet d'extension du parc d'activités du Grand Plessis, le président rappelle la délibération en date du 20 janvier 2011 relative à l'étude réalisée par le SDE pour les travaux de viabilisation en électricité, en éclairage public et terrassement du réseau gaz.

Suite à une erreur du SDE dans le chiffrage des travaux d'aménagement, il est proposé aux élus de modifier le montant prévisionnel du réseau électrique de moyenne et basse tension.

Après délibération, les membres du conseil **décident à l'unanimité** de modifier la délibération du 20 janvier 2011 comme suit :

- **d'approuver** l'étude d'avant projet constituée par le SDE prévoyant un montant prévisionnel global de 225 600 € réparti comme suit :
  - \* réseau électrique
  - (HTA) moyenne tension 125 600 €
  - **(BT) basse tension 100 000 €**
  - \* réseau éclairage public 21 800 € TTC
  - \* réseau gaz 4 800 € TTC
- **de décider** du principe du versement d'une subvention d'équipement au SDE, au taux de 60 % pour le réseau basse tension, calculée sur le montant des travaux,
- **d'accepter** le principe d'une subvention d'équipement de 20 %, versée par le SDE, sur l'éclairage public, conformément aux modalités décrites dans le règlement, (100% à la charge de la communauté pour le réseau gaz),
- **d'autoriser** le président à signer la convention de groupement de commande.

### Question n°3 : Modification de la délibération n°47 du 1<sup>er</sup> octobre 2009 : vente de terrain

Le président rappelle aux élus la délibération du 01/10/2009 relative à la vente d'un terrain supplémentaire d'une superficie de 681 m<sup>2</sup> à l'entreprise METAFER.

Il précise que l'étude notariale chargée du dossier a notifié que l'acquisition sera réalisée par la SCI CLEM et non par la société METAFER.

Afin de clore cette procédure, il est proposé de modifier le nom de l'acquéreur dans la délibération susvisée.

Après délibération, le conseil **décide à l'unanimité**, de vendre à la SCI CLEM, un terrain situé parc du Grand Plessis en Plainel d'une superficie de 681 m<sup>2</sup>, d'un montant de 4 086 € HT et **autorise** le président à signer les actes à venir pour cette délibération.

### Question n°4 : Validation de la modification du règlement intérieur du multi accueil

Le vice président, Daniel DENIS, rappelle aux élus le règlement intérieur du multi accueil et propose, à la demande de la CAF, de statuer sur la modification présentée.

Après présentation des modifications et délibérations, le conseil **approuve à l'unanimité**, le règlement intérieur modifié du Pré Câlin (ci-joint).

### Question n°5 : Programme habitat : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)

Dans le cadre de la réforme des aides de l'ANAH au 1<sup>er</sup> janvier 2011, compte tenu des priorités affichées en direction de la précarité énergétique du logement des propriétaires occupants, il est possible pour la collectivité d'abonder au FART en créant un avenant au contrat local d'engagement du Conseil général.

L'aide financière demandée à la communauté est de 500 € / logement et permet de déclencher une aide supplémentaire de l'ANAH de 500 €.

L'association Leader propose aux élus d'inscrire au budget 2011 la somme de 5 000 € pour 10 logements sur notre territoire.

Au vu de ces éléments, le président propose aux élus de statuer sur cette question.

Il précise que ce dispositif peut-être une opportunité pour aider les familles à revenus modestes et leurs permettre d'améliorer leur habitat.

Après présentation du bilan de participation financière de la communauté de communes au programme habitat et après en avoir délibéré, le conseil **accepte à l'unanimité** :

- **d'abonder** au FART,
- **d'inscrire** au budget 2011 la somme de 5 000 € en section de fonctionnement,
- **d'autoriser** le président à signer les actes à venir pour cette délibération.

## Question n°6 : Financement Leader pour l'exposition estivale et ZIC O'LOUSTICS 2011

### 1) Validation du plan de financement : exposition estivale 2011

Le président rappelle aux élus le projet d'exposition estivale et le financement obtenu en 2010. Il précise qu'une subvention Leader peut être octroyée pour 2011 et présente le plan de financement.

Après délibération, le conseil *valide à l'unanimité*, le plan de financement de l'exposition comme suit :

Dépenses		Recettes			
Type de dépense	Montant HT	Financier	Montant	% du projet	Décision
Frais de personnel	2 800 €	Autofinancement	1 120 €	20 %	
Communication	500 €	Centre Armor P4	2 263 €	40 %	
Achat petit matériel	300 €	<b>Leader</b>	<b>2 217 €</b>	<b>40 %</b>	
Animation	2 000€				
<b>Total</b>	<b>5 600 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 600 €</b>	<b>100%</b>	

### 2) Validation du plan de financement : festival ZIC O'LOUSTICS 2011

Le président rappelle aux élus la réalisation du festival ZIC O'LOUSTICS, précise qu'une subvention Leader peut être octroyée pour 2011 et présente le plan de financement.

Après délibération, le conseil *valide à l'unanimité*, le plan de financement du festival comme suit :

Budget	Dépenses		Recettes	
Frais de déplacements	1 676	Département		4 000
Coût artistique (spectacles)	9 530	<b>Leader</b>		<b>13 114</b>
Prestations de service	10 690	Entrées payantes		6 000
Location	3 450			
Alimentation	900	Communauté de communes		12 692
Fête et cérémonie	1 100			
Hébergement	500			
Petit matériel	1 580			
Publication, communication	3 760			
Affranchissement	1 000			
Télécommunication	320			
Droits d'auteurs	1000			
Assurances	300			
<b>TOTAL</b>	<b>35 806</b>		<b>TOTAL</b>	<b>35 806</b>

## Question n°7 : Informations diverses

### 1 - Extension du Parc du Grand Plessis : attribution du marché de travaux

A la suite du rapport d'analyse de l'appel d'offres du maître d'œuvre, le président présente le tableau d'attribution du marché de travaux comme suit :

Lots	Entreprises	Montant HT
1 - terrassement - voirie	BIDAULT	401 613,30 €
2 - Assainissement	LE DU	193 231,00 €
3 - Réseaux souples	LE DU	72 268,60 €
4 - Espaces verts	LUCIA	42 650,34 €
5 - Maçonnerie	ESCEEV	7 440,00 €

### 2 - Zone d'activités économiques de Ploëuc sur Lié : étude de faisabilité

Le président rappelle le projet de création d'une zone d'activités sur la commune de Ploëuc sur Lié et précise que le cabinet Cibles & Stratégies a été sollicité pour réaliser une étude de faisabilité.

### **3 - Point Visio Orange : dispositif expérimental accessible au public**

Les membres du bureau informent les élus d'un dispositif Visio Orange (télé guichet) mis en place à la communauté de communes, accessible au public.

Ce service consiste à mettre en relation un client Orange avec un conseiller à distance, via une borne multimédia interactive, sur rendez-vous et pendant les horaires d'ouverture de la collectivité.

Plusieurs services sont offerts tels que : ouverture d'une ligne téléphonique, information sur sa facturation téléphonique et internet, résiliation, déménagement...

### **4 - Finances : point sur les recettes attendues 2011**

Béatrice LE LANN, comptable publique, informe l'assemblée des recettes arrêtées pour 2011, compte tenu de l'état fiscal 1259 et du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) octroyée.

Elle explique qu'il y a lieu d'approfondir ces dotations qui sont sensiblement différentes des inscriptions budgétaires.

Les services de la préfecture ont été interrogés pour de plus amples renseignements. Ce sujet est en attente de réponse.

### **5 - Réforme territoriale des collectivités**

Le président rappelle les principales dispositions de la réforme territoriale notamment, la mise en place de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et le calendrier arrêté pour l'élaboration du schéma départemental délimitant un nouveau périmètre des EPCI.

Il précise que le délai de réflexion est court.

En effet, le préfet prévoit de transmettre son projet le 23 mai 2011, les conseils municipaux et communautaire ont alors 3 mois pour émettre un avis sur cette question.

Une contre-proposition peut-être évoquée si elle est argumentée.

Le président sensibilise les élus sur l'appropriation du débat et propose un conseil des communes en séance plénière le 25 mai prochain.

### **6 - Rapport d'activités 2010**

Le président remet à chaque commune un exemplaire du rapport d'activités 2010 et précise que ce document est téléchargeable sur le site [www.ccp4.com](http://www.ccp4.com).

### **7 - Calendrier des réunions**

Le président,  
Joseph LE VEE,

Le secrétaire de séance,  
Jean Pierre LE GOFF,